

TRANSPORT DES BLESSÉS EN MONTAGNE

Nous avons à différentes occasions mentionné des travaux intéressants dans ce domaine, décrivant des appareils destinés à suppléer à l'insuffisance du matériel réglementaire.

Pour ce qui regarde le transport à bras, chacun a fait l'expérience que, sur le brancard ordinaire, le blessé, en montagne, glisse inévitablement sur la toile trop rigide et tendue; de même le porteur d'arrière ne voit pas où il marche, ce qui l'oblige à une allure très lente et hésitante; les bretelles aussi tiennent mal à cause de la déclivité du terrain. Et puis il faut, pour porter le brancard, au moins deux hommes, ce qui revient à dire que, si le transport est un peu long, on doit disposer d'une équipe de quatre brancardiers.

Les lecteurs du *Bulletin* connaissent l'excellent brancard traîneau improvisé de M. le médecin-major Eybert: nous l'avons décrit en détails naguère¹ et avons regretté que l'absence d'exercices pratiques, lors du concours de Londres il y a deux ans, ait privé le jury d'un moyen concluant d'appréciation sur sa valeur.

Cette fois-ci c'est un des collègues de M. Eybert, M. Michel, médecin-major des chasseurs alpins, qui a repris la question et, restant dans les données du brancard-traîneau d'Eybert, a construit un appareil perfectionné qui a donné au cours des manœuvres exécutées dans les Alpes pendant l'été de 1908, des résultats très satisfaisants.

Le brancard de M. Michel, décrit en détail dans les *Archives de médecine et de pharmacie militaires*², se compose de deux hampes portant à chaque extrémité une sorte de verrou permettant d'articuler solidement d'un côté un patin, de l'autre une rallonge, de façon à le transformer en traîneau. La toile peut être tendue plus ou moins et former hamac; une corde la fixe en place et est assez longue pour servir, pendant le trainage, à diriger le brancard grâce à un homme placé à l'arrière. Les patins sont formés d'une tige de un mètre de long, supportés par une partie recourbée et doublée à

¹ T. XXXVIII, p. 48.

² 1909, n° 6, p. 435.

son extrémité d'une semelle de fer. A la partie antérieure des longues, d'autre part, un anneau permet d'adapter la bretelle du brancardier ou une courroie fixée au bât d'un mulet. L'agencement de la toile du brancard permet de même de transformer le brancard-hamac en *stuhlbare*, la tige d'écartement du brancard, convenablement rembourrée, servant de soutien aux jarrets du malade.

Le brancard de M. Michel peut, d'autre part, se monter en table à opérations ou à pansements, en articulant d'une part les hampes, de l'autre les patins et allonges, non plus en longueur, mais perpendiculairement les unes aux autres, ces patins et ces allonges se croisant en X et formant les pieds de la table. L'écartement est maintenu par les traverses de fer.

La longueur des hampes, pendant le glissement, atténue les cahots en jouant le rôle de ressorts. Sur de bonnes pentes gazonnées ou sur la neige, un seul homme suffit à transporter ainsi le malade à une allure assez rapide, le pas de course au besoin, le poids étant en somme très faible; sur d'autres terrains ou aux contours, un homme placé à l'arrière dirige le système avec la corde, ou soulève, s'il y a lieu, le brancard là où il y a de gros obstacles. Ce moyen permet donc l'économie de deux brancardiers.

Comme on le voit, c'est la réalisation, non plus improvisée, mais systématique et perfectionnée, du brancard trainant d'Eybert, et ce procédé de transport semble bien devoir, à l'avenir, être la méthode la plus prompte et la plus commode de transport des blessés en montagne, du moins sur les pentes qui se prêtent au traînage.

Le transport à dos de mulet en montagne répond, d'autre part, à des indications non moins urgentes.

On sait toute son importance sur les sentiers des Alpes, mais on sait aussi, toute sa difficulté. Les cacolets ne donnent guère de résultats satisfaisants, le transport de deux hommes sur un mulet étant trop lourd et souvent dangereux, tout au moins très angoissant, sur les chemins étroits et pierreux au bord des précipices. L'adaptation d'un seul blessé, soit à cheval, soit en travers de la selle, présente aussi plus d'une difficulté. Nous avons relaté, à différentes reprises, des travaux à ce sujet.

Nous trouvons dans un récent numéro du *Caducée*¹ un mémoire de M. le Dr Lair, médecin-major de 2^{me} classe, sur un nouveau modèle de siège à dossier s'adaptant sur le bât, soit dans l'axe du mulet, pour transporter un blessé à cheval, soit en travers du mulet, pour un blessé assis. L'avantage de ce siège réside dans sa simplicité et dans la facilité de son adaptation, l'appareil pouvant se fixer en un clin d'œil sur tous les bâts des équipages militaires. Il se plie sur un petit volume et un mulet peut en porter une vingtaine. Il consiste en branches métalliques articulées, ou tiges rigides qui viennent s'appuyer et se fixer sur les bords du bât par le moyen de pièces solides et simples.

Pour le transport du blessé dans la position à cheval, l'adaptation d'un dossier ne présente pas de sérieuses difficultés. Autre chose est pour obtenir la stabilité du siège dans la position latérale. On peut toujours craindre qu'il fasse tourner le bât. L'inventeur y a paré en maintenant autant que possible le centre de gravité de la charge vers le milieu du bât, et en recourbant légèrement les montants du dossier de façon à reporter en avant les épaules et la tête du blessé.

L'article original du *Caducée* donne, en regard d'une description détaillée de l'appareil, les figures nécessaires à la compréhension du sujet. Pour autant que les circonstances permettront de tenter le transport du blessé dans la position transversale sur le dos du mulet, l'appareil de M. le Dr Lair nous semble réaliser un sérieux progrès sur la plupart des systèmes proposés jusqu'ici; mais l'essai systématique dans les manœuvres alpines sera nécessaire pour apprécier définitivement la valeur pratique d'un procédé qui, à première vue, paraît excellent.

Dr FERRIÈRE.

INFIRMIÈRES MILITAIRES

L'on sait qu'en France une nouvelle ordonnance institue un corps de gardes-malades femmes directement rattachées à l'armée, contrairement à ce qui a lieu dans d'autres armées où les secours

¹ 1909, n° 16, p. 217.